

## ARRETE

**ARTICLE 1** - La Carte Communale couvrant le territoire de la Commune de CONCA est approuvée conformément au dossier joint au présent arrêté.

**ARTICLE 2** - En application des dispositions de l'article L.421.2.1 du code de l'urbanisme, et conformément à la décision prise par le conseil municipal en date du 8 septembre 2007, les actes d'urbanisme seront délivrés par le Maire au nom de l'Etat.

**ARTICLE 3** - En application des dispositions de l'article R.124.8 du code de l'urbanisme, la délibération du conseil municipal et le présent arrêté seront affichés pendant un mois en mairie.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

De même, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse du Sud.

Le dossier de la carte communale approuvée sera tenu à la disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture, à la mairie de CONCA, à la Sous Préfecture de SARTENE et dans les Services de la Direction Départementale de l'Equipement.

**ARTICLE 4** - MM le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de SARTENE, le Directeur Départemental de l'Equipement et le Maire de CONCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 21/10/07 -

LE PREFET

  
Christian LEYRIT



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

ARRETE N° 07/1447

## portant approbation de la carte communale de CONCA

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.110, L.111-1.1, L.121-1, L.124-1 à L.124-4, L.421-2.1 et R.124-1 à R.124-8 ;

VU la loi N° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

VU la loi N° 2003-590 Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 ;

VU le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2001 décidant l'élaboration de la carte communale de la commune de CONCA ;

VU l'arrêté municipal du 11 mai 2007 portant ouverture d'une enquête publique du 5 juin au 5 juillet 2007 ;

VU le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 30 juillet 2007 ;

VU la délibération du conseil municipal de CONCA en date du 8 septembre 2007 approuvant la carte communale, reçue en sous-préfecture de SARTENE le 19 septembre 2007 accompagnée du rapport de présentation et des documents graphiques;

SUR la proposition de Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de SARTENE ;